



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Calcul de la retraite des agriculteurs sur les 25 meilleures années :

Un premier pas décisif pour l'avenir !

La Proposition de Loi portée par Julien DIVE (LR-Aisne) visant à calculer la retraite des non-salariés agricoles sur leurs 25 meilleures années de carrière, vient d'être adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale (238 voix POUR, 0 voix CONTRE). Pour la FNSEA, c'est un premier pas décisif vers une réelle prise de conscience de la part de la représentation nationale quant à la situation des retraités agricoles et l'urgence de mettre un terme à l'iniquité dont ils sont victimes.

Les agriculteurs sont en effet les derniers à calculer leur retraite sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années mêlées. Les salariés la calculent sur leurs 25 meilleures années de revenu, les fonctionnaires sur leurs 6 derniers mois...

En retirant les plus mauvaises années du calcul, cette réforme vise la mise à niveau de pensions dont la moyenne reste inférieure aux pensions de l'ensemble des retraités ! Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles (chefs, conjoints et aides familiaux) perçoivent une pension de 1 150 euros bruts mensuels (à comparer avec la moyenne nationale qui dépasse 1 500 euros bruts).

Après la revalorisation des minima de retraites avec les lois Chassaigne de 2020 et 2021, nous portons l'ambition de donner des perspectives aux agriculteurs et aux agricultrices mais aussi aux jeunes qui s'installent. N'oublions jamais qu'une retraite se prépare très tôt. Cette réforme est un levier puissant de pérennisation de l'activité. C'est ainsi que se construit la souveraineté alimentaire de notre pays !

Nous souhaitons que ce texte qui a réussi à réunir toutes les forces politiques à l'Assemblée nationale soit discuté le plus rapidement possible et voté à l'unanimité au Sénat également. Une adoption avant la discussion sur l'âge légal de la retraite est désormais notre priorité.

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr